



# ÉCHOS DU CONSEIL

14 juin 2016  
Volume 2, numéro 2

## RAPPORT SUR LA POLITIQUE EN SOINS DE FIN DE VIE

Le rapport du président-directeur général sur l'application de la politique sur les soins de fin de vie révèle notamment qu'une demande d'aide médicale à mourir a été formulée et administrée dans la région à la suite de l'entrée en vigueur, le 10 décembre dernier, de la Loi concernant les soins de fin de vie.

On y apprend également qu'il y a eu 14\* personnes en soins palliatifs et de fin de vie en centre hospitalier de courte durée et 81\* personnes en centre d'hébergement et de soins de longue durée, et ce, entre le 10 décembre 2015 et le 10 juin 2016. Au cours de la même période, 177\* personnes ont reçu de tels soins à domicile, tandis que 115 ont reçu des soins dans une maison de soins palliatifs. Enfin, le rapport indique aussi qu'il y a eu administration de trois sédations palliatives continues, soit l'administration de médicaments à une personne dans le but de soulager ses souffrances en la rendant inconsciente, de façon continue, jusqu'à son décès.

Chaque année, le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord doit déposer un rapport au conseil d'administration et à la Commission sur les soins de fin de vie, concernant l'application de cette politique au sein de l'établissement.

Pour les deux premières années suivant l'entrée en vigueur de la loi, le rapport est déposé tous les six mois, soit en juin 2016, en décembre 2016, en juin 2017 et en décembre 2017. Le premier rapport peut être consulté sur le site Web du CISSS à l'adresse [www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca](http://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca), dans la section Documentation.

\* À noter que les données actuellement colligées sur le nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie dans les installations du CISSS ne sont pas exhaustives car elles sont comptabilisées différemment d'une installation à l'autre. Cela sera corrigé dans le prochain rapport en décembre 2016.

## POLITIQUE RÉGIONALE EN SOINS PALLIATIFS DE FIN DE VIE

Le conseil d'administration a adopté la *Politique régionale relative aux soins palliatifs de fin de vie* qui vise à assurer aux personnes en fin de vie des soins respectueux de leurs droits et de leur dignité, déterminer les modalités générales d'accès aux soins et définir les rôles et responsabilités des divers intervenants impliqués.

La politique a fait l'objet d'une consultation auprès du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), du conseil des infirmières et infirmiers (CII) et du conseil multidisciplinaire (CM).

Des lits sont réservés pour les soins palliatifs dans les installations du CISSS de la Côte-Nord, que ce soit en soins de courte durée ou de longue durée ainsi que dans les deux maisons de soins palliatifs de la région, soit La Vallée des Roseaux à Baie-Comeau et L'Élyme des Sables à Sept-Îles.



Adoption de l'entente de gestion 2016-2017 p. 2

Rapport financier 2015-2016 du CISSS et budget 2016-2017 p. 2

Politique de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement p. 3

Soutien aux organismes communautaires p. 3

Prochaine séance  
du conseil  
d'administration :

Mercredi 28 septembre 2016

## **RAPPORT FINANCIER 2015-2016 DU CISSS ET BUDGET 2016-2017**

Le CISSS de la Côte-Nord a terminé sa première année d'existence avec un déficit de 4,1 M\$ au 31 mars 2016. Différentes mesures mises en place dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire (PREB) ont permis de réduire le déficit anticipé, sans toucher aux services à la population et en maintenant toutes les installations du CISSS sur le territoire. Des économies importantes ont pu être réalisées au cours de l'année, dont une réduction de la main-d'œuvre indépendante de 3 M\$, des dépenses de la Direction générale de 500 000 \$ et des frais de déplacement de 400 000 \$. Le PREB, déposé en janvier 2016, continuera de s'appliquer cette année.

### **Budget 2016-2017**

Le budget 2016-2017 prévoit des mesures d'optimisation totalisant 4 389 300 \$, alors que des compressions de 12 M\$ étaient anticipées. De plus, le CISSS recevra 2 M\$ en revenus additionnels, notamment pour les médicaments et fournitures médicales.

Le CISSS est confiant d'atteindre l'équilibre budgétaire au 31 mars 2017, en mettant en place certaines mesures. Une réduction additionnelle de la main-d'œuvre indépendante de 1,7 M\$ est prévue. Des économies de 1,1 M\$ seront réalisées à la suite du départ ou du remplacement de cadres. L'année dernière, 60 cadres étaient en remplacement alors qu'il en reste maintenant 24. Une réduction des dépenses administratives dans trois directions devrait permettre d'économiser environ 1,2 M\$, dont des honoraires professionnels de firmes d'avocats, qui seront maintenant assumés à l'interne. Des achats de groupe permettront également de soustraire des frais de plus de 400 000 \$.

Sept mesures de réorganisation administrative doivent être approuvées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). La principale mesure concerne l'optimisation des frais de transport pour les usagers ayant des rendez-vous médicaux. L'objectif est de mieux coordonner et de standardiser les déplacements afin d'en améliorer le fonctionnement pour les usagers.

## **ADOPTION DE L'ENTENTE DE GESTION 2016-2017**

Le conseil d'administration a adopté l'entente de gestion 2016-2017, qui précise les exigences du MSSS quant aux orientations à donner au réseau de services et à son évaluation. Il s'agit d'un contrat liant le ministre et le CISSS de la Côte-Nord concernant l'offre de service déployée sur le territoire pour répondre aux besoins de santé et de bien-être de sa population, en fonction des ressources humaines et financières mises à sa disposition.

## **MODIFICATION DE L'ADRESSE DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CISSS DE LA CÔTE-NORD**

À compter du 20 juin 2016, l'entrée principale du centre administratif sera située au 835, boulevard Joliet à Baie-Comeau au lieu du 691, rue Jalbert. Auparavant, l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord et le Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord (CPRCN) avaient chacun leur réception tout en partageant le même édifice. Dans le but d'optimiser les ressources, il a été décidé de conserver une seule réception. L'actuelle réception du centre administratif, située au 691, rue Jalbert, sera donc fusionnée avec celle des services de la protection de l'enfance et de la jeunesse à compter du 20 juin 2016. À cet égard, une demande a été formulée au MSSS afin de modifier le permis du CISSS de la Côte-Nord.

## **REPRÉSENTANT AU CA DE L'APPUI CÔTE-NORD**

Mme Sandra Côté, chef au programme SAPA par intérim (soutien à l'autonomie des personnes âgées), a été désignée pour représenter le CISSS de la Côte-Nord au sein du conseil d'administration de L'APPUI Côte-Nord. L'APPUI Côte-Nord est un organisme régional de soutien aux proches aidants.

# POLITIQUE DE PROMOTION DE LA CIVILITÉ ET DE LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DE LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

Les administrateurs ont adopté la *Politique de promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail*. Cette politique définit et communique des moyens afin de promouvoir la civilité et le respect en milieu de travail, prévenir le harcèlement et la violence, et faire cesser toute situation susceptible d'en constituer. Elle succède aux politiques élaborées préalablement sur le sujet dans les installations du CISSS de la Côte-Nord.

Cette politique s'inscrit dans le respect de la Loi sur les normes du travail, les conventions collectives en vigueur et les normes reconnues par les organismes de certification en matière d'agrément. Elle s'applique à toutes les personnes contribuant à la réalisation de la mission du CISSS de la Côte-Nord et se trouvant sur ses lieux (ex. : usagers, visiteurs, fournisseurs, sous-traitants, partenaires, etc.) et celles qui ont des relations avec des personnes de l'extérieur dans le cadre de leur travail lors d'activités professionnelles et sociales. Elle s'applique aussi dans toutes les situations qui ont un lien avec le travail, sur les lieux du travail ou en dehors des lieux habituels de travail ainsi que lors de l'utilisation inappropriée des technologies de l'information, et ce, peu importe où se trouve l'auteur de la conduite fautive (ex. : réseaux sociaux, blogue, message texte).

**« LE CISSS DE LA CÔTE-NORD RECONNAÎT L'IMPORTANCE DE MAINTENIR UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN, EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE VIOLENCE SOUS TOUTES SES FORMES. »**

## ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Pour l'exercice financier 2016-2017, 103 organismes pourront être soutenus par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), ce qui représente un montant total de 11,2 M\$. Mentionnons qu'une indexation de 1,2 % a été consentie par le MSSS.

## PROTECTION DE LA JEUNESSE

Mme Annie Lapointe, chef de service à la Direction de la protection de la jeunesse, est désignée pour remplacer la directrice de la protection de la jeunesse, Mme Marlene Gallagher, en cas d'absence ou d'empêchement. Cette désignation relève du conseil d'administration du CISSS.

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Côte-Nord

Québec



691, rue Jalbert  
Baie-Comeau (Québec) G5C 2A1  
Téléphone : 418 589-9845  
Télécopieur : 418 589-8574

Visitez notre site Web :

[www.ciiss-cotenord.gouv.qc.ca](http://www.ciiss-cotenord.gouv.qc.ca)

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord. Il présente les décisions prises dans le cadre des séances du conseil d'administration.

Toute reproduction est autorisée à condition de mentionner la source.

Pour toute information supplémentaire sur un des sujets traités, veuillez communiquer avec le Service des communications au **418 589-9845, poste 2268**.